



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département des Yvelines  
-----  
Arrondissement de Versailles  
-----  
Canton de Versailles 2  
-----  
Commune de Viroflay

-----  
**VILLE DE VIROFLAY**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Jeudi 29 septembre 2016

N° 88/16 L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à vingt heures le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.  
N° O.J. : 09

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC**

Date de convocation : 22 septembre 2016

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2016

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 30

**SECRETARE DE SEANCE : M. ROMAN**

**RAPPORTEUR : M. BERNICOT**

Etaient présents : M. Olivier LEBRUN, Maire – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME – Mme Béatrice BERTHOD – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Jean BERNICOT – M. Philippe GEVREY – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – M. Antoine BEIS – M. Roger LEVESQUE (arrivé à 20 h 10, après le vote de la délibération 2) - Mme Emmanuelle PELE - M. Jean-Philippe OLIER - M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON – Madame Danièle HARAN, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs :**

M. V. GUILLON donne pouvoir à M. J.M. ISSAKIDIS

Mme C. FAULQUE donne pouvoir à Mme C. VALLETTE

Mme G. JOIE donne pouvoir à M. P. GEVREY

Mme L. COTTIN donne pouvoir à Mme B. BERTHOD

Mme A. JUILLET donne pouvoir à Mme P. BILLAUDEL

M. R. LEVESQUE donne pouvoir à M. D. HOFFMANN (jusqu'à 20 h 10, après le vote de la délibération 2)

**Absents : M. Pascal MOSSE, Mme Fanny RUPH, M. Antonin GRELE.**

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants, R.153-1 et suivants,

**VU** les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés,

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AUPRES DU PUBLIC**

Séance du Jeudi 29 septembre 2016

VU l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme,

VU le Plan local d'Urbanisme approuvé le 24 avril 2013, modifié le 23 juin 2016,

VU le jugement du Tribunal administratif de Versailles daté du 24 juin 2016,

VU l'arrêté portant prescription de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et le dossier qui lui est annexé composé de l'exposé des motifs, du plan de zonage et du règlement modifiés,

Monsieur Jean BERNICOT, Conseiller municipal, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de procéder à la mise à disposition du projet de modification simplifiée du n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Viroflay du **lundi 7 novembre 2016 au lundi 12 décembre 2016 inclus**, dans les conditions fixées à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, à l'Hôtel de Ville, 2 place du Général de Gaulle à Viroflay, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'hôtel de Ville (fermeture les dimanches et jours fériés) :

- les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30,
- les mardis de 13 H 30 à 19 H 00. Fermeture les mardis à 17 H 00 pendant les vacances scolaires,
- les samedis de 9 H 00 à 11 H 30.

**DECIDE** de définir les modalités de la mise à disposition suivantes :

- un registre sera ouvert pour recueillir les observations du public durant toute la durée de la mise à disposition à l'Hôtel de Ville, 2 place du Général de Gaulle à Viroflay ;
- les observations pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante :  
Monsieur le Maire - Modification simplifiée n°2 du PLU  
BP16  
78221 VIROFLAY CEDEX
- la consultation du projet sur le site internet officiel de la Ville de Viroflay - [www.ville-viroflay.fr](http://www.ville-viroflay.fr) - durant la même période que celle de la mise à disposition à l'Hôtel de Ville,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,  
Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le 03 OCT. 2016  
De l'affichage, à compter du 04 OCT. 2016  
Ou de la notification  
A  
Signature



Olivier LEBRUN



Olivier LEBRUN  
Maire de Viroflay  
Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines  
Par déléguation, Stéphanie COUDERC  
Directrice Générale des Services